

À l'usage du bureau seulement

Numéro de demande : _____	Quartier : _____	Chargé de dossier : _____
Demande reçue (jj/mm/aaaa) : _____	Droits versés : <input type="text"/>	\$
Membre du personnel du Centre du service à la clientèle : _____		



Demande initiale

Formulaire de demande

Article 51 de la Loi sur l'aménagement du territoire, L.R.O 1990, tel que modifié (Règlement de l'Ontario 544/06)

Avis public

Tous les renseignements ou documents qui doivent être fournis à l'appui de votre demande seront mis à la disposition du public, conformément à l'article 1.0.1 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, L.R.O. 1990, chap. P. 13.

Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée

Les renseignements personnels demandés dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire, L.R.O. 1990, chap. P. 13 et ne seront utilisés qu'aux fins de traitement de la demande. Toute question relative à cette collecte de renseignements peut être adressée par la poste au gestionnaire des Services de soutien aux activités, Direction générale de la planification, des biens immobiliers et du développement économique, 110, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1P 1J1, ou par téléphone à 613-580-2424, poste 24075

Section 1 : Renseignements généraux

* champ obligatoire

*Adresse du site :

Avez-vous consulté au préalable un membre du personnel de la Ville? Oui Non

Si **oui**, veuillez indiquer la date de la consultation préalable : (jj-mm-aaaa)

Veuillez indiquer le numéro de toute demande d'aménagement déjà approuvée ou concurrente.

Demande numéro(s) :

Renseignements sur le requérant/agent

Nom de l'entreprise :

*Personne-ressource :

*Adresse postale :

*Téléphone :

*Courriel :

Renseignements sur le propriétaire enregistré

Comme ci-dessus

*Nom :

*Adresse postale :

*Téléphone :

*Courriel :

Renseignements sur la propriété

Description officielle :

Quelle est l'utilisation actuelle du terrain?

Façade du lot : m Profondeur du lot : m Superficie du lot : _____ m²

Ou Superficie du lot : (lot de dimensions irrégulière) m²

Détails de la proposition

Détails de la proposition :

Éléments proposés à mettre de l'avant. Cochez **tous** les éléments qui s'appliquent :

- artère
- route collectrice
- Intersection
- Réservoir ou station de pompage d'eaux usées
- Installation de gestion des eaux pluviales
- Station de surpression d'eau et réservoirs
- Mesures de contrôle de l'érosion
- Autre

Section 2 : Types de demande et droits applicables

Veillez consulter le site Web [Étude préliminaire sur les redevances d'aménagement](#) pour de plus amples renseignements. Les droits doivent être acquittés en entier sur présentation de la demande.

Veillez choisir une seule des deux options de paiement des droits d'examen de conception technique et d'inspection ci-après.

Demande initiale

1. Demande initiale (frais juridiques pour la préparation de l'entente compris) 34 710,24 \$

Plus droits initiaux d'examen de conception technique et d'inspection

- Valeur de l'infrastructure et de l'aménagement paysager < 50 000 \$ 1 000 \$
- Valeur de l'infrastructure et de l'aménagement paysager 50 000 - 300 000 \$ 5 000 \$
- Valeur de l'infrastructure et de l'aménagement paysager = > 300 000 \$ 10 000 \$

Total des droits: _____

Des frais relatifs aux panneaux indicateurs sur place peuvent également être appliqués aux demandes. D'un montant approximatif de 1 265,60 \$, ils seront facturés directement au requérant par l'entreprise de signalisation. Ils seront considérés comme admissibles aux redevances d'aménagement et pourront être inclus au programme de relance.

Section 3 : Exigences de présentation

Les exigences relatives à l'étude et au plan sont expliquées au requérant au cours de la Consultation préalable au dépôt d'une demande. Il vous est fortement conseillé de communiquer avec le Service de planification, des biens immobiliers et de Développement économique pour discuter des exigences de présentation d'études et de plans, à défaut de quoi la Ville ne pourra pas garantir que votre demande est complète ou exacte, ce qui risque d'entraîner des retards dans le traitement de votre demande le [guide d'aide](#) à la préparation d'études et de plans peut vous être utile à cette fin, ainsi que pour obtenir de l'information sur les questions d'aménagement en général.

Études et plans normalisés (exigences obligatoires pour chaque demande)

- Plan d'arpentage
- Copies électroniques du plan d'arpentage en format AutoCAD ou MicroStation CAD (Voir les exigences techniques ci-dessous.)

Plans et études pouvant être exigés (au moment de la présentation ou comme condition d'approbation)

Exigences techniques

- Plan de nivellement et de drainage
- Plan de viabilisation du site
- Plan général des services publics
- Étude de viabilisation du site
- Rapport sur la gestion des eaux pluviales et mémoire

Aménagement et conception

- Plan d'aménagement paysager

Environnement

- Évaluation environnementale de site, phase 1
- Évaluation environnementale de site, phase 2
- Rapport sur l'état du site
- Rapport sur la conservation des arbres
- Étude d'impact sur l'environnement

Si un rapport sur la conservation des arbres et un étude d'impact sur l'environnement sont requis, le rapport sur la conservation des arbres devrait être inclus dans l'étude d'impact sur l'environnement.

À noter : D'autres études/rapports/évaluations peuvent être exigés avant l'approbation à la seule discrétion de la ville.

Exigences techniques

- De nombreux plans et études recueillis à l'appui de cette demande doivent être signés, datés et portés le sceau d'un ingénieur, d'un architecte, d'un arpenteur-géomètre, d'un urbaniste ou d'un spécialiste désigné. La Ville n'examinera pas les plans ou études ne respectant pas cette exigence.
- Les copies électroniques de tous les plans et études exigés doivent être fournies en format Adobe (.pdf) et accompagner votre demande. Tous les documents présentés sous format PDF devront être déverrouillés, aplatis et ne pas être sauvegardés en tant que dossier.
- Les noms des documents électroniques devraient être les mêmes que ceux des études/plans contenus dans la Section 3 de ce formulaire.
- Le plan juridique doit être présenté au Réseau de contrôle horizontal et signé par le propriétaire du site visé.

- Le plan juridique et toute révision ultérieure doivent être fournis en format AutoCAD ou MicroStation CAD (conception assistée par ordinateur), les unités de mesure doivent être métriques et les repères identifiés et munis d'étiquettes. Si possible, le plan doit également être géolocalisé et présenté sous forme de grille, c'est-à-dire avec les coordonnées du fuseau 9, MTM, NAD83. Les dessins au trait doivent clairement indiquer le périmètre du lotissement et de chaque lot, îlot ou partie interne du lotissement et porter des étiquettes de texte claires.
- L'arpenteur-géomètre doit intégrer au plan juridique un bloc de signature réservé à la Ville où sera inscrit ce qui suit :

Sous réserve des conditions, s'il y a lieu, décrites dans notre lettre datée _____ ,

Ce plan officiel est approuvé par la ville d'Ottawa en vertu de l'article 51 de la loi sur l'aménagement du territoire.

Ce _____ jour de _____ mois , _____ année .

 (Insérer le nom du gestionnaire), gestionnaire,
 Examen des projets d'aménagement
 Direction générale de la planification,
 des biens immobiliers et du développement économique
 Ville d'Ottawa

- Avant l'approbation de la demande, le requérant devra remettre à la Ville une copie Mylar pleine grandeur du plan officiel ainsi que deux copies Mylar en format réduit de 21,6 cm sur 27,9 cm (8½ sur 11 po).

Exigences financières

- Des droits supplémentaires pourraient être exigés au cours de l'examen de la demande d'aménagement, y compris, mais sans s'y limiter, ceux couvrant le règlement financier des exigences de terrains à vocation de parc, l'examen par des pairs des rapports techniques, les droits imposés par l'office de protection de la nature, les frais associés aux accords et les frais connexes et les cautions nécessaires.

Section 4 : Attestations

Autorisation accordée par le propriétaire au requérant de soumettre la demande en son nom

Le propriétaire enregistré doit remplir la présente section afin d'autoriser le requérant à agir en son nom et attester que les renseignements qui figurent dans la présente demande sont exacts et véridiques.

Si la demande doit être signée par un requérant au nom du propriétaire, l'autorisation ci-dessous doit être remplie; le propriétaire peut aussi présenter une lettre d'autorisation. Les attestations comprises dans la présente section doivent porter une signature manuscrite et des sceaux originaux.

Je, suis le propriétaire du terrain visé par la présente demande et j'autorise
 à présenter la demande en mon nom.

Date (jj-mm-aaaa) :

Signature du propriétaire

Affidavit ou déclaration sous serment attestant l'exactitude des renseignements

La personne exécutant la demande (propriétaire enregistré ou requérant) doit remplir la déclaration sous serment dans la présente section.

Je, , de la ville de accepte de respecter toutes les

exigences de la Ville et la Loi sur l'aménagement du territoire en matière de consultations publiques et je déclare solennellement que tous les renseignements contenus dans la présente demande sont véridiques et je fais la présente déclaration solennelle la croyant vraie en conscience et sachant qu'elle a même force et même effet que si elle était faite sous serment et en vertu de la Loi sur la preuve au Canada. Je reconnais que tous les renseignements contenus dans le présent formulaire (sauf les renseignements personnels), y compris les documents à l'appui, sont recueillis aux termes de la Loi sur l'aménagement du territoire et seront mis à la disposition du public et d'organismes gouvernementaux et spécialisés aux fins d'examen.

Déclaré sous serment (ou attesté) devant moi

à , ce jour de ,

Commissaire à l'assermentation

Signature du requérant ou propriétaire

Section 5 : Évaluation environnementale de site

Partie 1 : Attestation du propriétaire relative à l'évaluation environnementale de site (EES)

Le propriétaire ou le requérant doit remplir la section A, sans égard au fait qu'une étude environnementale de site de phase 1 ait été réalisée ou non.

Si une EES est nécessaire (ce qui sera déterminé lors de la consultation préalable à la demande), le propriétaire ou le requérant et le consultant chargé de l'étude doivent remplir les sections A et B ci-dessous.

Section A

Je reconnais que la Ville d'Ottawa n'est pas responsable de la détermination des sites contaminés ou de leur remise en état. Je conviens en outre de ne pas formuler de réclamation, à l'occasion (ou comme résultat) d'une action ou demande en justice visant des opérations de décontamination à la suite de dommages ou d'autres conditions touchant le site ou d'autres terrains, contre la Ville d'Ottawa, ses directeurs, administrateurs, employés ou mandataires pour pertes, dommages, blessures ou frais.

Section B

J'atteste que, en tant que propriétaire du site ou requérant, j'ai retenu les services de
à titre de consultant principal chargé de réaliser la phase 1 de l'évaluation environnementale de site. J'ai fait un effort raisonnable pour m'enquérir des propriétaires et des utilisations antérieurs de la propriété et j'ai remis au consultant principal les renseignements qui, à ma connaissance, sont pertinents à son examen de l'état du site sur le plan environnemental. J'accepte de produire sur demande une copie de l'évaluation environnementale de site, phase 1.

Nom :

Adresse:

Signature du propriétaire ou du requérant

Date (jj-mm-aaaa) :

Section 5 : Évaluation environnementale de site (suite)

Partie 2 : Affidavit du consultant principal relatif à l'évaluation environnementale de site

Je, , de la ville de ,

Déclare sous serment ce qui suit :

Je suis une personne compétente au sens du Règlement de l'Ontario 153/04, tel que modifié.

Je suis le/la/l' , de

et je suis personnellement au courant des faits énoncés ci-après.

Je, , ai reçu le mandat, à titre de consultant spécialiste de l'environnement,

d'exécuter ou de surveiller la première phase de l'évaluation environnementale du site se trouvant au

Le travail d'évaluation du site a été effectué conformément au Règlement de l'Ontario 153/04, tel que modifié.

- Je suis** employé ou mes services ont été retenus à un autre titre par le propriétaire ou le requérant, ou par la société exploitant le site.
- Je ne suis pas** employé et mes services **n'ont pas** été retenus à un autre titre par le propriétaire ou le requérant, ou par la société exploitant le site.

Les conclusions de l'évaluation environnementale de site, phase 1, sont les suivantes :

- Il n'y a **pas** de problèmes environnementaux réels ou potentiels relatifs à la qualité du sol et/ou de l'eau souterraine ou
- d'activités susceptibles d'entraîner une contamination, aux termes du Règlement de l'Ontario 153/04, tel que modifié, et il ne sera pas nécessaire de passer à la deuxième phase de l'évaluation environnementale du site, ou

- Il y a des sources réelles ou potentielles de problèmes environnementaux relatifs à la qualité du sol et/ou de l'eau souterraine
- ou des activités susceptibles d'entraîner une contamination, aux termes du Règlement de l'Ontario 153/04, tel que modifié, et il sera nécessaire de passer à la deuxième phase de l'évaluation environnementale du site afin d'étudier les problèmes potentiels.

Déclaré sous serment (ou attesté) devant moi

au , de ,

dans ,

ce ^e jour de ,

Commissaire à l'assermentation

Signature du consultant

Signature du consultant :

Téléphone du consultant :